



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5092

Attribution d'une subvention d'investissement de 24 000 euros aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration des décors sculptés de la chapelle intérieure Sainte-Marthe (Chapelle de l'Hôtel-Dieu) - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement correspondante - Lancement de l'opération n° 02SEHCL4 financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 "Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020", programme 20005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/5092 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 24 000 EUROS AUX HOSPICES CIVILS DE LYON POUR LA RESTAURATION DES DECORS SCULPTES DE LA CHAPELLE INTERIEURE SAINTE-MARTHE (CHAPELLE DE L'HOTEL-DIEU) - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INVESTISSEMENT CORRESPONDANTE - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 02SEHCL4 FINANCEE PAR AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-3 "AIDE AU PATRIMOINE ET EDIFICES CULTURELS 2015-2020", PROGRAMME 20005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », n° 2015-3, programme n° 20005.

La chapelle Notre-Dame-de-Pitié de l'Hôtel-Dieu, propriété des Hospices Civils de Lyon, classée monument historique avec la totalité de l'Hôtel-Dieu, est un édifice qui, par sa qualité architecturale, son histoire et sa situation, constitue un élément important du paysage urbain historique de la ville. Elle est un des trois éléments emblématiques de l'architecture baroque à Lyon, avec la Chapelle de la Trinité (lycée Ampère) et l'église Saint-Bruno-les-Chartreux.

Construite de 1637 à 1655 sur un plan basilical, c'est-à-dire sans transept, avec une nef unique séparée du chœur par un arc triomphal, et bordée d'une succession de petites chapelles latérales symétriques, elle surprend encore aujourd'hui par ses dimensions, sa composition et sa puissance.

Elle prend pour modèle l'église du Gesù de Rome, modèle de l'art jésuite et église mère de la compagnie de Jésus dont la construction débute en 1568.

Au milieu du XVIII^{ème} siècle, alors que l'Hôtel-Dieu, cité comme « le plus parfait des hôpitaux du royaume » est à l'apogée de sa gloire, ce sont près de 6 000 messes par an, soit en moyenne 16 par jours qui sont célébrées dans cette chapelle.

Rendue au culte au tout début du XIX^{ème} siècle après l'épisode lyonnais de la convention de 1793 (bombardement de l'Hôtel-Dieu et transformation de la chapelle en poudrerie), elle ne cesse d'être restaurée, décorée et embellie lors de campagnes successives.

Elle est entièrement peinte au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle sur les dessins d'Alexandre Denuelle, décorateur parisien, dans un style néo-baroque s'accordant parfaitement avec son architecture intérieure. Du sol à la voûte, pas un centimètre carré qui ne reçoive de décors en trompe l'œil, de rinceaux de palmettes ou de scènes historiées.

L'édifice accueille, outre un important reliquaire (offert par le cardinal de Bonald), de nombreuses œuvres appartenant auparavant à d'autres lieux de culte, comme la chaire baroque du couvent des Carmes Déchaussés.

Au XX^{ème} siècle, en l'absence de moyens d'entretien, elle a subi de très nombreuses altérations de ces décors, devenus quasiment invisibles, noyés sous la poussière et les pollutions de toutes sortes.

Sa désaffectation progressive est accélérée par la disparition des sœurs hospitalières en 1974.

Au début du XXI^{ème} siècle, notamment en rapport avec le projet du Grand-Hôtel-Dieu, une restauration s'impose.

Après une pré-phase d'étude, de travaux de mise en sécurité du bâtiment et une révision du clôt et du couvert en 2011 (361 360 €TDC), une première phase de restauration des décors (vitraux, chapelle de la Vierge, tableaux et chaire) a été lancée et réalisée en 2013 pour un montant de 615 316 €TDC.

Cette première phase a été suivie d'une seconde phase concernant la restauration, début 2014, de la chapelle intérieure dite des fonts baptismaux s'élevant à 274 777,36 €TDC, opération pour laquelle se sont financièrement mobilisés les Hospices Civils de Lyon, la Direction régionale des affaires culturelles, des mécènes et la Ville de Lyon.

Par délibération n° 2013/5984 approuvée au Conseil municipal du 25 novembre 2013, le Conseil municipal de Lyon avait en effet approuvé la participation financière de la ville, à hauteur de 117 000 €

Entre 2015 et 2016, une troisième phase concernait la restauration des chapelles Saint-Joseph, du Sacré-Cœur et du transept sud. Le montant des financements nécessaires s'élevait à 655 169 €TDC.

Une répartition des financements a été opérée entre la French Heritage Society (180 000 €), la Direction régionale des affaires culturelles (303 223 €), une souscription publique auprès de la Fondation du patrimoine (31 946 €), et enfin la Ville de Lyon pour un montant de 140 000 € approuvée au Conseil municipal du 6 juin 2016 par délibération n° 2016/2113.

Après les travaux réalisés sur les chapelles Saint-Joseph et du Sacré Cœur, c'est le transept sud qui a fait l'objet de travaux de réfection, finalisant ainsi la restauration complète – à l'exception de la sacristie – de toute la partie sud de la chapelle.

En 2018, une quatrième phase de restauration portant sur les façades de la chapelle a été réalisée pour un montant de 960 000 €. Une répartition des financements a été opérée entre la Direction régionale des affaires culturelles (230 000 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (160 000 €), des partenaires privés (280 000 €), les Hospices Civils de Lyon (200 000 €), et enfin la Ville de Lyon pour un montant de 50 000 €, approuvé au Conseil municipal du 17 décembre 2018 par délibération n° 2018/4376.

Aujourd'hui, les Hospices Civils de Lyon souhaitent poursuivre le travail de restauration des chapelles intérieures engagé depuis plusieurs années, en lançant une nouvelle phase portant sur la chapelle Sainte-Marthe et ses décors sculptés.

Cette chapelle contient, en effet, un autel avec une sculpture de Joseph-Hugues Fabisch représentant la *Résurrection de Lazare*, et un retable du même artiste représentant *Jésus chez Marthe et Marie* daté de 1850. Elle accueille également deux autres statues, une du curé d'Ars et une autre de Jeanne d'Arc.

Estimés à 218 087 €TDC, les travaux de restauration de la chapelle Sainte-Marthe prévus pour le 1^{er} semestre 2020, ne peuvent être portés par le seul propriétaire. Le renouveau de ce lieu ne peut, en effet, se concevoir que dans le cadre d'un partenariat privé-public, mobilisant différents partenaires, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- Direction régionale des affaires culturelles : 75 305, 30 €;
- Souscription publique auprès de la Fondation du patrimoine : 99 381,70 €;
- Association Chapelle du Grand Hostel Dieu de Lyon : 19 400 €;
- Ville de Lyon : 24 000 €

Le soutien de la Ville de Lyon s'inscrit dans les critères de priorisation définis en matière de restauration des monuments historiques dans la 4^e Convention Patrimoine, votée par délibération n° 2019/4963 du Conseil municipal du 23 septembre 2019, à savoir notamment :

- Viser à l'achèvement des restaurations : il s'agit en l'espèce d'encourager l'achèvement de la restauration des intérieurs déjà entamée, et soutenue par la Ville de Lyon.
- Privilégier les logiques de site : la restauration de la Chapelle Hôtel-Dieu demeure un enjeu de la politique patrimoniale de la Ville de Lyon, en raison de sa situation au cœur du site majeur du Grand Hôtel-Dieu et de la presqu'île, à proximité du quartier Grolée et de l'église Saint-Bonaventure pour laquelle la Ville de Lyon a déjà investi fortement.

Dans ces conditions, et compte tenu de l'intérêt du projet pour notre ville sur les plans historique, patrimonial, et touristique, je vous propose d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement en faveur du projet de restauration des décors sculptés de la chapelle intérieure Sainte-Marthe, à hauteur de 11,005 % du coût réel des travaux, étant précisé que cette subvention ne pourra dépasser un montant maximum de 24 000 € Cette subvention porterait à 331 000 € l'aide apportée par la Ville de Lyon pour la restauration de la Chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Un projet de convention financière entre la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon règle les modalités de versement de cette subvention d'investissement, qui sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2013/5984 du 25 novembre 2013, n° 2016/2113 du 6 juin 2016, n° 2018/4376 du 17 décembre 2018, n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 et n° 2019/4963 du 23 septembre 2019 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Une subvention d'investissement de 24 000 € est allouée aux Hospices Civils de Lyon pour la restauration des décors sculptés de la chapelle intérieure Sainte-Marthe (Chapelle de l'Hôtel-Dieu). Le lancement de l'opération n° 02SEHCL4 est approuvé, et sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-3 « Aide au patrimoine et édifices culturels 2015-2020 », programme 20005.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et les Hospices Civils de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'investissement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20005, AP n° 2015-3, opération n° 02SEHCL4 et seront imputées sur l'article 2041, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - Année 2019 : 12 000 €;
 - Année 2020 : 12 000 €

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER